

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2022
COMMUNE DE VILLENAUXE-LA-GRANDE

La réunion a débuté le 5 novembre 2022 à 9h30 sous la présidence du 1^{er} Maire adjoint, Monsieur Damien Guérinot

Membres présents :

Mme BUTTARD Christine
Mme CROUZET Réjane
M DEFOSSE Michaël
Mme DEHAND Véronique
M FRANCOIS Eddie
Mme GARNIER Bernadette
M GUERIN Alain
M GUERINOT Damien
Mme GUINOT Gilberte
M HAMELIN Eric
Mme LEGRAS Nicole
Mme LEREDOTTE Sylvie
M MATHIAS Jean Yves
Mme NIELLEZ Florence
Mme OUDARD Chantal
M POULLEAU Jérémy

Membres absents représentés :

M BERGER Damien Pouvoir donné à M MATHIAS Jean Yves
M CARIO Léo Pouvoir donné à M DEFOSSE Michaël
Mme CARPANESE Barbara Pouvoir donné à M GUERINOT Damien
M CHAUTARD Cédric Pouvoir donné à M POULLEAU Jérémy
M OUDARD Kevin Pouvoir donné à Mme OUDARD Chantal
Mme TORCHET Elise Pouvoir donné à Mme NIELLEZ Florence

Membres absents :

M VAN DER LINDEN Philippe

Secrétaire de séance : Mme LEGRAS Nicole

Le quorum (plus de la moitié des 23 membres), atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

2022_64 - Approbation de la convention entre la commune de Romilly sur seine et la commune de Villenaux la Grande relative à l'accueil des enfants de Villenaux la Grande dans des classes spécialisées

2022_65 - Demande de subvention DETR pour la phase 2 de la Place Georges Clemenceau et demande des subventions DETR et Département pour les travaux du bâtiment 11 Place Georges Clemenceau

- Questions diverses

<p>2022_64 - Approbation de la convention entre la commune de Romilly sur seine et la commune de Villenaux la Grande relative à l'accueil des enfants de Villenaux la Grande dans des classes spécialisées</p>

Madame Christine Buttard, Maire adjoint, expose à l'assemblée que l'école de Villenaux la Grande ne dispose pas de classe ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) classe spécialisée et par conséquent, les élèves fréquentant ces structures doivent aller à Romilly sur Seine.

Par délibération n° 11.009(06), la commune de Romilly sur Seine accepte d'accueillir ces enfants à l'école Gambetta élémentaire moyennant une participation de 130 € par élève.

La commune de Romilly sur Seine accueille un enfant de la commune soit une participation forfaitaire de 130 €.

Au vu de l'exposé,

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à Madame le Maire pour signer la convention de participation aux frais de fonctionnement des écoles de Romilly sur seine accueillant les élèves de communes extérieures, scolarisés en ULIS.

S'engage à prendre en charge la participation aux frais d'accueil des enfants scolarisés en CLIS pour la somme de 130 €.

Dit que la dépense sera imputée au compte 6554 du budget primitif

Chantal Oudard : « Il y avait une classe ULIS à Villenaux le Grande, on pourrait demander la réouverture d'une classe car il y aura d'autres enfants dans les années à venir. Il y a déjà des difficultés à recruter des AESH »

22 voix pour

2022_65 - Demande de subvention DETR pour la phase 2 de la Place Georges Clemenceau et demande des subventions DETR et Département pour les travaux du bâtiment 11 Place Georges Clemenceau

Madame Bernadette Garnier Maire adjoint, expose 2 projets :

Projet 1 : Phase 2 de la place Georges Clemenceau

Le projet de la phase de la place Georges Clemenceau dont le coût prévisionnel s'élève à 322 026 € HT soit 386 431.20 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Le plan de financement de ce projet serait le suivant :

Coût total :	322 026 € HT
DETR :	64 405 € HT
Département	125 646 € HT
Centralité	64 405 HT

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : 4 ème trimestre 2022.

Projet 2 : travaux du bâtiment 11 place Georges Clemenceau

Le projet des travaux de rénovation de ce bâtiment dont le coût prévisionnel s'élève à 29 880 € HT soit 35 856 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et du Département

Le plan de financement de ce projet serait le suivant :

Coût total :	29 880 € HT
DETR :	11 952 € HT
Département :	5 976 € HT

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : 1er trimestre 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'arrêter les 2 projets ci-dessus
- d'adopter les plans de financement exposés ci-dessus
- de solliciter des subventions au titre de la DETR et du Département abstentions

Chantal Oudard : « Le pays est endetté. Il est demandé un effort au niveau national. Les communes doivent donc faire également des efforts. Il faut faire attention aux investissements car les dotations seront revues à la baisse. »

Damien Guerinot : « Nous faisons bien évidemment des efforts sur tous les projets d'investissement en cours pour réduire au maximum les coûts. »

Alain Guérin « Pourquoi parle-t-on d'un bâtiment 11 place Georges Clemenceau et non de boulangerie ? »

Damien Guérinot : « Nous rénovons un bâtiment communal à usage commercial. Nous avons été sollicités effectivement par un boulanger mais pour l'instant nous n'avons pas signé de bail. »

Chantal Oudard : « Vous pensez que vous n'en aurez que pour 35 000 € TTC de travaux, je pense que les travaux seront beaucoup plus conséquents ».

Damien Guérinot : « Nous nous engageons dans un premier temps pour 35 000 € pour justement ne pas trop impacter le budget communal. »

Chantal Oudard : « En préemptant nous perdons la CFE car c'est la commune qui est propriétaire. »

Nicole Legras « La CFE est un impôt local dû par toute entreprise exerçant une activité professionnelle non salarié. La CFE est due sur l'utilisation d'un local par un propriétaire ou un locataire.»

Alain Guérin : « La commune n'a pas pour vocation la gestion et la location de biens. »

Damien Guérinot : « La commune ne se substitue pas à une agence immobilière mais le but est de garder l'attractivité du centre bourg. »

18 voix pour

4 abstentions : Mesdames Oudard Chantal et Véronique Dehand - Messieurs Alain Guerin et Kevin Oudard

Questions diverses

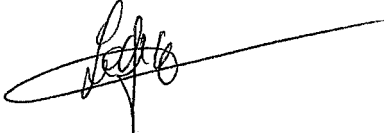
Transmission d'éléments de comptabilité relatifs à la gestion de la cantine

Sollicitation d'un futur locataire pour le 11 place Georges Clemenceau

Vœux en soutien à l'action de l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur la situation des finances locales

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 10h30.

Mme LEGRAS Nicole
Secrétaire de séance



Monsieur Damien Guerinot,
1^{er} Maire adjoint

